

OGM

**Si près de gagner,
ne risquons pas de tout perdre !**



NOUS SOMMES ARRIVÉS DANS UN DRÔLE DE GOULET D'ÉTRANGLEMENT EN CETTE FIN 2003. SONT EN JEU LA DURÉE DE VIE DU MORATOIRE EUROPÉEN ET SON EXTENSION NÉCESSAIRE À TOUS LES PAYS DU MONDE, LA SOUMISSION DES RÈGLES DE L'OMC AU PROTOCOLE DE CARTHAGÈNE, LA REPRISE OU L'ARRÊT DES ESSAIS EN PLEIN AIR DE PLANTES MANIPULÉES, L'HOMOLOGATION OU NON PAR LE GEVES DE NOUVELLES SEMENCES TRANSGÉNIQUES. ET FINALEMENT CE FAMEUX DÉBAT QUI POURRAIT ÊTRE CONCLUSIF EN DE NOMBREUSES ENCEINTES ET QUI POUR L'INSTANT NE DÉBOUCHE SUR RIEN. IL VA DONC FALLOIR FAIRE PREUVE DE LUCIDITÉ POLITIQUE ET DE DÉTERMINATION POUR NE PAS SE LAISSER ASPIRER DANS LE SIPHON DU GOULET.

IL EST NÉCESSAIRE DE CONTINUER NOTRE MARCHÉ EN AVANT SUR TOUS LES FRONTS LARGEMENT OUVERTS. LES ACTIONS DÉTERMINÉES DE DÉCONTAMINATION ONT AU MOINS TROIS EFFETS : L'INSTAURATION ET LE MAINTIEN DE DÉBATS ET DE SOLIDARITÉS ACTIVES AUTOUR DES QUESTIONS D'INDUSTRIALISATION DU MONDE ET DE RÉPRESSION ; LE RÉTRÉCISSEMENT DU CHAMP D'ACTION DES FIRMES ; DES PERTES ÉCONOMIQUES ET UN RETARD COMMERCIAL. CES AVANCÉES SONT À TRADUIRE MAINTENANT DANS LES CHAMPS POLITIQUES, JURIDIQUES ET SCIENTIFIQUES.

NOUS POUVONS GAGNER SI NOUS MONTRONS NOTRE CAPACITÉ À ÊTRE PRÉSENTS PARTOUT ET À NE PAS NOUS LAISSER ENTRAÎNER AVEUGLÉMENT DANS QUELQUES TABLES RONDLES INÉGALES MUES PAR UNE FORCE CENTRIFUGE DESTINÉE À NOUS ÉJECTER LES UNS APRÈS LES AUTRES.

A DÉFAUT D'EXPRESSION SYNDICALE FORTE ET DIVERSIFIÉE LA DÉPENDANCE ET L'ASSERVISSEMENT DES PAYSANS DU MONDE FERAIENT UN GRAND PAS EN AVANT. ET NOUS Y AURIONS UNE LOURDE PART DE RESPONSABILITÉ.

NICOLAS DUNTZE

État des lieux

Faucher les OGM et faire sa semence : deux nécessités

Face aux millions de dollars des multinationales de la transgénèse, quels recours reste-t-il aux citoyens pour se faire entendre ? L'action. À visage découvert, sans violence aux personnes mais radicale dans ses cibles.

Ma mère, qui m'a donné la vie, m'a toujours dit que la place des médicaments est dans l'armoire à pharmacie. « Ce ne sont pas des bonbons, si tu en manges trop ou si tu en prends quand tu n'en as pas besoin, tu tomberas malade ! ». Mon père, qui m'a appris à vivre, m'a toujours dit de ne pas jouer avec le feu qui me fascinait. « S'il t'échappe, tu ne l'arrêteras pas ! ». Il m'a montré comment prendre toutes les précautions avant d'allumer un feu pour le maîtriser, lui et ma fascination avec.

Voilà qu'aujourd'hui une équipe de scientifiques pousse des cris parce qu'on veut les empêcher de prendre le risque de mettre des médicaments dans notre assiette quotidienne. Ils savent fabriquer les mêmes médicaments en milieu contrôlé d'où ils ne peuvent s'échapper, mais les faire fabriquer par des plantes en les laissant se multiplier librement dans la nature coûte moins cher et est tellement plus fascinant ! Ils ont déjà fait produire à des plantes les « béquilles chimiques » qui dopent

l'agriculture industrielle (insecticides, résistance aux désherbants) et veulent aussi les disséminer dans nos champs.

On ne laisse pas un pyromane se promener librement dans la forêt écrasée de sécheresse avec une boîte d'allumettes. Jusqu'à aujourd'hui, avec le moratoire sur toute dissémination d'OGM en milieu ouvert que leur ont imposé les consommateurs européens, les pouvoirs publics ont confisqué la boîte d'allumettes.

La levée du moratoire n'est pas prête de passer dans la réalité

Quelques départs de feu ont eu lieu ici et là, mais les militants de la Confédération paysanne, accompagnés de nombreux citoyens, sont allés les éteindre, comme encore récemment à Guyancourt ou au Pays-Basque, en

plein jour sans se cacher, conscients de la légitimité et surtout de la nécessité de leur action.

Parce que ces départs de feu ne sont pas anodins. Le pouvoir états-unien s'est fait à l'OMC le champion de la liberté du pyromane à avoir en permanence un briquet à la main : c'est qu'il y a beaucoup d'argent à gagner. S'ils mettent le feu (en disséminant partout leurs OGM) chaque bouchée de nourriture contiendra sa part de royalties qui leur sera reversée. Avec toutes sortes de lois (propriété intellectuelle, catalogue des variétés, COV...), ils cherchent depuis quarante ans à interdire les graines que sélectionnent les paysans en ressemant une part du grain récolté. Avec le brevet sur le vivant, ils veulent contrôler toutes les graines, chaque paysan et chaque homme qui mange.

En France et en Europe, les lobbies s'activent pour suivre l'exemple d'outre-atlantique. Alors qu'une directive européenne (98/95/CE) devrait permettre depuis cinq ans aux paysans d'échanger leurs semences, elle n'est toujours pas appliquée. Sous prétexte de fatalité des règles de l'OMC, l'Europe a fait voter tout un tas de lois destinées à permettre la commercialisation des OGM : étiquetage, seuil de contamination toléré (= je te mens mais je ne suis pas obligé de le marquer sur l'étiquette). Elle prétend aujourd'hui que plus rien ne justifie le maintien du moratoire. Comme s'il avait déjà disparu, l'État français a organisé cette année des essais de variété OGM destinés à répondre aux conditions d'autorisation de mise sur le marché. Pas de chance, à Guyancourt ils ont été « assainis ».

Le protocole de Carthagène en application depuis le 11 septembre permet de s'opposer à l'OMC et de refuser les OGM : s'ils ne veulent pas l'appliquer, il faudra le faire à leur place.

Mais le peuple ne veut toujours pas d'OGM. Alors, nos lobbies vont faire de la communication. Depuis vingt ans, ils ont consciencieusement formé une armée de laborantins bricoleurs de gènes à la chaîne et les ont baptisés scientifiques : ils vont les envoyer ●●●

UNE SURFACE LIMITÉE

Les plantes génétiquement modifiées représentent en 2002, 58,7 millions d'hectares de surfaces cultivées dans le monde, soit une surface totale d'un pays comme la France ; 96 % d'entre elles sont cultivées aux États-Unis, Argentine et Canada.

Surfaces D'OGM dans le monde (en millions d'hectares)

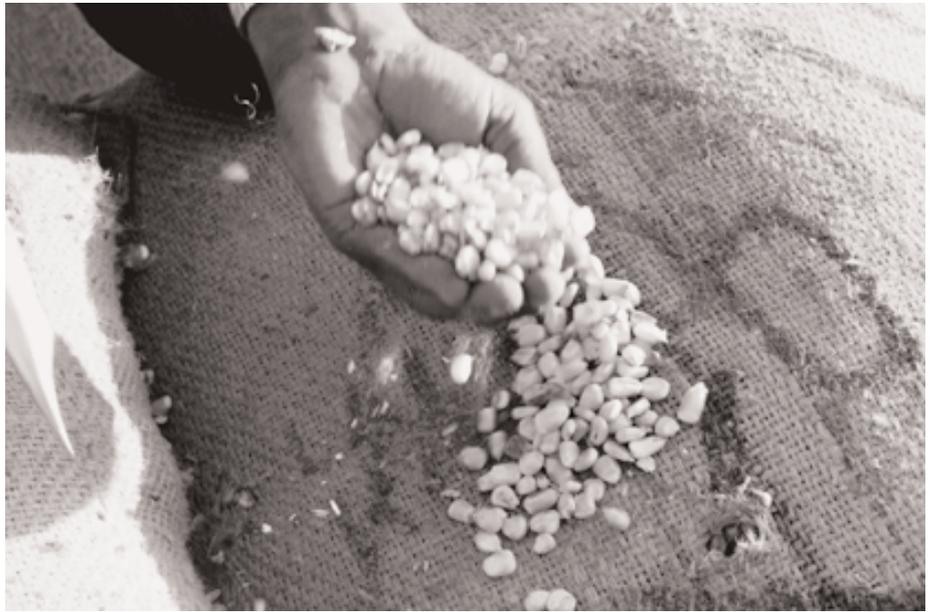
Pays	1997 (a)	1998	1999	2000	2001	2002
États-Unis	8,1	20,5	28,7 (+40%)	30,3 (+6%)	35,7	39
Argentine	1,4	4,3	6,7 (+60%)	10 (+49%)	11,8	13,5
Canada	1,3	2,8	4 (+40%)	3 (-25%)	3,2	3,5
Chine					1,5	2,1
Autres	0,1	0,2	0,5	0,9	0,4	0,6
Total	11	27,8	39,9	44,2	52,6	58,7
Progression	+340 %	+153 %	+44 %	+11 %	+19 %	+12 %

(a) hors Chine dont les données sont imprécises

Sources : Compilation par F. Prat de différentes sources, dont principalement ISAAA, 1997 à 2002

●●● défendre « la liberté de la science et du progrès ». Ce fut d'abord les antiquités des diverses Académies scientifiques, sommet d'un mandarinat vendu aux multinationales, qui n'ont convaincu personne. Aujourd'hui, on monte de toutes pièces une cabale voulant faire croire que les opposants aux OGM veulent empêcher la science de sauver des malades condamnés. Comme un seul homme, 1500 scientifiques signent une pétition pour défendre leur droit, et celui des multinationales, à nous faire bouffer leurs tripatouillages tous les jours.

Sous prétexte de respect de la loi, l'État fait arrêter et emprisonne ceux qui décontaminent les parcelles d'OGM : la loi européenne est pourtant la même en Italie où c'est l'État qui, sous la pression des associations de la société civile, fait arracher les mêmes parcelles. L'État et la Commission européenne menacent les responsables politiques qui déclarent le territoire sur lequel ils exercent leur compétence « libre d'OGM ».



Plus de 7 milliards de graines transgéniques seraient semées chaque année à l'insu de tous si seulement un taux de 0,3 à 0,7 % d'OGM contaminait des semences conventionnelles. À terme, cela signifie une contamination généralisée des filières.

Si les politiques faillissent à leur tâche, la société civile s'organise pour faire face à la nécessité : « les faucheurs volontaires » se recrutent par milliers, des centaines de chercheurs ont osé signer, malgré les pressions, une pétition réclamant la liberté de José au nom de la légitimité de son action, des milliers de communes, des régions entières rejoignent régulièrement dans toute l'Europe les zones « libres d'OGM », les paysans continuent à faire leurs semences même si c'est interdit et s'organisent pour faire reconnaître leur droit.

La levée du moratoire n'est pas prête de passer dans la réalité.

Guy Kastler

« LA NON-VIOLENCE C'EST DE DIRE NON À LA VIOLENCE »

"Renoncer à la désobéissance civile, c'est mettre la conscience en prison". Cette citation de Gandhi est fondamentale pour Jean-Baptiste Libouban. Ce responsable de la communauté de l'Arche est à l'origine de l'opération "faucheur volontaire" lancée au cours du rassemblement du Larzac. Interview.

Comment pouvez-vous vous dire non-violent tout en étant prêt à participer à la destruction de cultures transgéniques en plein champ ?

Être non-violent ne signifie pas qu'on ne puisse se mettre en travers d'une action grave. Et ceci nécessite de prendre le risque des coups. La non-violence, c'est de dire non à la violence. Détruire des cultures transgéniques en plein champ signifie qu'on va à l'encontre du droit de propriété. Cependant, l'usage de propriété est limité s'il y a dommage sur autrui. En réalité, c'est l'acte de cultiver des OGM en plein champ qu'on doit qualifier de violent puisque la contamination d'autres

espèces végétales est irréversible, la domination des semenciers sur tous les paysans assurée, et l'innocuité sur la santé non démontrée.

Prendre le risque des coups

Les faucheurs agissent donc par légitime défense. Dans ce cas, la destruction est un acte politique. Ils le font à visage découvert, dans le respect des personnes, tout en acceptant amendes et poursuites judiciaires. Le gouvernement n'appliquant pas le principe de précaution, le débat public étant clos, ils n'ont qu'un recours : la désobéissance civile non-violente.

Mais cette désobéissance peut amener à détruire l'outil de travail des chercheurs ?

Les faucheurs volontaires ne s'attaquent pas à la recherche fondamentale sur les OGM. Celle-ci doit suivre des protocoles rigoureux, sur un temps d'expérimentation suffisamment long et se réaliser exclusivement en milieu confiné (1). Les chercheurs devraient être informés de l'origine des financements de leurs recherches et de l'usage qui en sera fait. Ils sont au service du bien commun.

Depuis le Larzac, vous avez "recruté" plus de 1 800 "faucheurs volontaires", comment

voulez-vous prolonger cette opération ?

Visiblement, cette initiative correspond à une attente. Nous recevons une dizaine de bulletins par jour. Maintenant, il nous faut organiser des collectifs régionaux qui recevront le soutien de l'Arche et de la Confédération paysanne. Actions à mener, débats à lancer, soutiens aux inculpés, tels seront leurs projets. Ces collectifs prennent le relais de la résistance engagée par les paysans. Cette lutte est bien l'affaire de tous.

Propos recueillis par Cécile Koehler

⁽¹⁾ Serre de type 4 de telle sorte qu'aucun pollen ne puisse sortir.

Contre-argumentaire

Pourquoi refuser les OGM ?

Par leurs argumentaires et leur tonalité, éradication de la faim dans le monde, suppression des pesticides, production de médicaments... les promoteurs des OGM veulent leur conférer un caractère inéluctable : c'est la solution de l'avenir. Mais derrière se cache le fabuleux retour sur investissement lié au brevetage du vivant. Contre-argumentaire.

■ L'éradication de la faim dans le monde ?

Par le bénéfice de l'aide alimentaire ?

En décembre 2002, les États-Unis ont exporté des OGM sous forme d'aide alimentaire aux pays africains pratiquant l'arme immorale du chantage à la mort. Ceci a permis d'alimenter la bonne conscience des États-Unis, d'écouler les excédents et de maintenir les cours. Excédents il y a puisque le marché à l'exportation du maïs et du soja américain s'est restreint sous l'effet du refus des OGM par les consommateurs européens et des restrictions à l'importation des semences transgéniques par la Chine et le Japon. Les exportations de maïs des US vers l'Europe ont chuté de 2 millions de tonnes en 1997/98 à 137 000 tonnes en 1998/99 (*National agricultural statistics service*, juin 2000/mars 2001).

Par l'amélioration de la productivité ?

Le « riz doré » enrichi en vitamine A, le « *Dream Rice* » (le riz de rêve plus nutritif) et l'« *Aérobic Rice* » (le riz aérobie – nécessitant moins d'eau) ne sont pour l'instant que des effets d'annonce.

Pour une nouvelle variété de riz transgénique combien de centaines de variétés traditionnelles disparues sous l'effet

de la « révolution verte » ? Au Bengale, par exemple, 78 espèces de riz résistent naturellement à la sécheresse. L'argent mis dans la recherche transgénique n'aurait-il pas plus d'efficacité s'il était investi dans la connaissance et l'enrichissement de cette biodiversité ?

Par des revenus en hausse ?

Comment le paysan du Tiers-Monde aura-t-il les moyens de racheter ses semences à tous les cycles de cultures ? Soumis à quelques grandes sociétés multinationales, il deviendra dépendant d'une monoculture, sans libre arbitre, intégré à un système agro-industriel.

« *L'émergence d'une population d'agriculteurs intégrés aura pour contrepartie l'appauvrissement et l'élimination d'un nombre croissant de petits paysans qui rejoindront les rangs des exclus, et risque d'aboutir au contraire de ce qui est promis aujourd'hui par les firmes, la fin de la faim dans le monde* », signale Thierry Raffin, sociologue, auteur de l'article "OGM : la fin de la faim ?", *Inf'OGM*, juin 2003.

En réalité, le problème de la faim et de la malnutrition ne pourra être résolu que si un certain nombre de conditions socio-économiques sont réunies, parmi lesquelles le droit à la souveraineté alimentaire des pays ou groupe de pays. La FAO, elle-même, reconnaît que ce n'est pas tant une ques-

tion de production que de stabilité politique et d'accès à la terre, aux ressources, aux crédits et au marché.

■ Un environnement plus sain ?

Par l'utilisation de moins de pesticides ?

99 % des OGM cultivés commercialement dans le monde représentent des plantes soit tolérantes à un herbicide (71 %), comme le soja au Roundup, soit productrices d'un insecticide (28 %) comme les maïs Bt, aujourd'hui autorisés en France. Dans le cas du maïs transgénique, la toxine, non homologuée ⁽¹⁾, est synthétisée pendant toute la durée de vie de la plante et dans tous ses éléments ; ceci ne peut qu'accélérer la résistance de la pyrale et d'autres insectes à moyen terme. La toxine Bt deviendra alors inefficace et l'on devra de nouveau recourir aux insecticides toxiques que ces maïs devaient permettre d'éviter.

Une étude de *Soil association* ⁽²⁾, organisme de certification d'agriculture biologique, fondée sur quatre années de résultats de l'USDA, montre une augmentation de la quantité d'herbicides et d'insecticides épandus sur les cultures génétiquement modifiées. Elle estime à 30 % le surcroît d'herbicides épandus sur des cultures transgéniques. Dans le Mississippi, des conseillers agricoles ont noté l'apparition d'une mauvaise herbe résistante au glyphosate et nécessitant un traitement avec des doses de 7 à 13 fois plus importantes pour être éliminées que les individus non résistants.

Au Canada, les graines de colzas transgéniques résistants aux herbicides sont devenues un gros problème, forçant l'agriculteur à utiliser des produits plus polluants pour s'en débarrasser. L'Inra a ●●●

QUATRE CULTURES PRINCIPALES

Surfaces cultivées de 1997 à 2002 par espèce transgénique

Espèces	% du total des OGM									
	97	98	99	2000		2001		2002		
				Millions d'ha	%	Millions d'ha	%	Millions d'ha	%	
Soja	40	52	54	25,8	58	33,3 (1)	63	36,5	62	
Maïs	25	30	28	10,3	23,3	9,8	19	12,4	21	
Coton	11	9	9	2,8	6,33	6,8	13	6,8	12	
Colza	10	9	9	5,3	11,9	2,7	5	3	5	
Total	100 %	100 %	100 %	44,2	100	52,6	100	58,7	100	

ISAAA, 1997 à 2002

●●● prouvé que des repousses de colza peuvent germer entre dix et quinze ans après le semis.

Les chiffres de l'Institut canadien pour la protection des cultures témoignent d'une hausse de 41 % du chiffre d'affaires réalisé par les produits désherbants, entre 1994 et 2000, selon une courbe qui suit le développement de la culture du colza transgénique.

Des rapports américains, chinois et australiens estiment que l'utilisation des insecticides augmentera avec l'arrivée de prédateurs résistants au Bt dans les champs de coton.

Alors que la loi américaine oblige les planteurs de maïs Bt à planter 30 % de leurs surfaces avec du maïs sensible à la pyrale (zones refuges), une étude récente réalisée par l'industrie semencière révèle que 30 % des maïsiculteurs ne respectent pas cette obligation. Les insectes résistants au Bt apparaîtront donc plus vite encore que prévu.

⁽¹⁾ "Le minimum de l'honnêteté serait de tester ces OGM comme des pesticides sur la santé. Ceci n'a jamais été le cas", note Gilles-Eric Séralini, membre de la Commission de génie biomoléculaire, dans la revue *l'Écologiste*, juin 2003.

⁽²⁾ Rapport de septembre 2002.
<http://www.soilassociation.org/sa/saweb.nsf/geninvolved/geneng.html>

Insignifiance de la pollution génétique ?

Une plante transgénique possède dans toutes ses cellules les transgènes introduits, y compris donc dans son pollen. Ce dernier est transporté par le vent, les insectes, et se dissémine aux alentours, parfois sur de longues distances (pour le colza, du pollen a été retrouvé à quatre kilomètres !). Une fécondation croisée est dès lors possible, soit avec des plantes non transgéniques de la même variété, soit, comme dans le cas par exemple du colza, avec des plantes sauvages, comme la ravenelle. Cette pollinisation croisée présente des :

- risques pour la santé :
 - des plantes non autorisées à l'alimentation humaine se sont retrouvées dans la chaîne alimentaire humaine. Cas du maïs Bt Starlink.
 - le même phénomène peut avoir lieu avec des plantes qui produisent des molécules thérapeutiques (lipase gastrique, banane ou tomate vaccins hépatite B).
- risques pour la biodiversité :
 - si le caractère introduit est dominant, des espèces peuvent devenir envahissantes



Alors que les OGM ne sont conçus que pour les grandes exploitations vouées à l'agriculture industrielle, l'impossibilité de maîtriser les contaminations en font un système totalitaire entraînant la disparition de toute autre forme d'agriculture.

(acquisition de résistance aux herbicides par les plantes adventices...). À terme, tous les produits agricoles contiendront des OGM.

■ Une meilleure performance économique ?

Par de nouveaux débouchés commerciaux ?

Attentifs au marché, les industries agroalimentaires et les distributeurs commencent à se prononcer contre les OGM. Du coup, les débouchés commerciaux s'amenuisent.

SEMEZ LA TECHNOLOGIE, MOISSONNONS LES PROFITS !

Chaque semence transgénique vendue aux agriculteurs est protégée par un brevet. Les multinationales de la transgénèse engrangent donc un formidable pactole à chaque campagne agricole. Elles font même signer des contrats aux agriculteurs leur interdisant de ressemer les semences transgéniques récoltées... Monsanto mobilise des agences de détectives privés pour faire respecter cette clause. Une ligne téléphonique gratuite est à la disposition des agriculteurs pour qu'ils dénoncent leurs voisins. Monsanto poursuit ainsi en justice plus de 300 agriculteurs aux États-Unis et au Canada !

Par de plus gros rendements ?

Dans un rapport publié en septembre 2002, *Soil Association* note une baisse de rendement de 19 % sur le soja transgénique ; de 7,5 % sur le colza. La légère hausse de rendement (2,6 %) sur certaines variétés de maïs ne compense pas le prix de semences de 25 à 40 % plus élevé.

Par l'utilisation de moins d'intrants ?

Sélectionnés *in vitro*, les OGM ne sont pas adaptés aux divers terroirs. Les variétés dites résistantes aux insectes sont elles-mêmes insecticides et en accélérant l'apparition de résistances, augmenteront le recours aux substances toxiques. Quant aux variétés résistantes aux désherbants, elles provoquent une augmentation de leur utilisation. De plus, les firmes lient obligatoirement l'achat de la semence à l'herbicide élaboré par le semencier (exemple de variétés « RR », résistantes au Round up, commercialisées par Monsanto qui fabrique aussi le Round up).

Des agriculteurs libres de leurs choix économiques ?

Le libre choix des opérateurs économiques entre différents systèmes de productions agricoles impliquerait une coexistence possible entre les cultures OGM et les autres. Or, la présence accidentelle de semences et de plantes transgéniques dans les cultures biologiques ou conventionnelles ne peut être aujourd'hui exclue au cours des différentes étapes de production, récolte, transport, stockage et traitement ⁽¹⁾. Conséquences : la ●●●

●●● production de semences fermières non contaminées sera techniquement impossible. Ou alors, les coûts des précautions visant à éviter une contamination seront tellement élevés que ces exploitations auront intérêt à arrêter de produire leurs semences et à acheter des semences certifiées à la place. Par ailleurs, les agriculteurs dans les filières de qualité perdront toute crédibilité. Les exploitations polluées seront confrontées à des problèmes économiques d'autant plus importants que la réglementation actuelle ne reconnaît aucune responsabilité en cas de pollution génétique et qu'aucune assurance n'accepte de couvrir ce type de risque.

La culture d'OGM avec des cultures conventionnelles et biologiques sur une même exploitation, un même territoire, apparaît donc comme un scénario irréaliste. D'après le Centre commun de recherche de la Commission européenne : « Il semble clair que la coexistence avec un seuil de 0,1 % est virtuellement impossible dans tous les scénarios considérés ».

La dissémination des gènes modifiés étant incontrôlable, il ne s'agit plus là d'un « risque » mais bien d'une réalité avérée. L'organisme certificateur américain *Farm Verified Organic* a déclaré que la contamination OGM des semences de colza, maïs et soja en Amérique du Nord, était si envahissante, qu'il n'est plus possible pour les agriculteurs de trouver des semences sans OGM. En définitive, l'irréversibilité des OGM une fois introduits dans les écosystèmes signifie à terme leur imposition à toute la société. Et telle était l'ambition des firmes obtentrices.

⁽¹⁾ En France, principaux accidents détectés : juin 2000, 4800 ha du maïs Golden Harvest avec un taux jusqu'à 2 % ; août 2000, 46 ha de soja semences de Provence avec un taux jusqu'à 1,5 % ; juillet 2001, avis de l'AFSSA, 41 % des lots de semences conventionnelles de maïs contrôlés contiennent des OGM ; août 2002, annonce de la DGAL, 109 sur 447 échantillons de maïs importés comportaient des présences d'OGM.

■ Pas d'impact sur la santé ?

Le rapport de *Soil Association* fait état de perte de fertilité de lots de truies nourries avec des maïs GM (génétiquement modifiés). La fertilité a été retrouvée lorsque ces truies ont été à nouveau nourries avec du maïs non GM.

Les expériences du Pr. Arpad Pustzai,

AUCUNE UTILITÉ SOCIALE

Les OGM n'apportent aucune réelle nouveauté en termes de bien consommables. Pour preuve, les États-Unis refusent la ségrégation des filières au motif de l'équivalence en substance ⁽¹⁾ des produits. Pour eux, les OGM sont des produits banalisés dont la valeur ajoutée ne se situerait pas dans l'ordre de la qualification consumériste d'où le refus de tout étiquetage. Par contre, les consommateurs européens ne souhaitent pas de façon spontanée s'ap-

roprier cette technologie par l'acte d'achat, car ils n'en perçoivent pas les avantages ⁽²⁾. Dans son communiqué du 11 septembre 2003, l'*UFC-Que Choisir* exhorte le gouvernement à ne pas soutenir la levée du moratoire sur les OGM puisqu'aucune garantie n'est donnée sur le maintien des prix des produits non OGM et sur la mise en place d'un régime de responsabilité spécifique. Dans la mesure où les OGM actuels apparaissent peu intéressants

pour le consommateur, ils sont présentés de manière manipulatrice comme une promesse pour l'avenir, notamment en matière de santé et de production de médicaments. En attendant que la « promesse » se réalise, les consommateurs sont priés d'accepter au plus vite les OGM d'aujourd'hui, afin de ne pas freiner "le progrès de la science" et de ne pas prendre du retard sur d'autres pays.

⁽¹⁾ *Équivalence en substance* : « Issu de travaux de la FAO, de l'OCDE et de l'OMS, ce concept repose sur la comparaison des nouvelles denrées alimentaires avec des aliments ou ingrédients existants et consiste à considérer de la même manière sur le plan de la sécurité la nouvelle denrée et l'aliment ou l'ingrédient traditionnel lorsqu'aucune différence significative n'a été mise en évidence ». cf. <http://www.inra.fr/Internet/Directions/DICI/ACTUALITES/DOSSIERS/OGM/pascal.htm>

⁽²⁾ Sondages Eurobaromètres 1999, 2000 et 2001

biochimiste, ont révélé, sur des rats nourris avec des pommes de terre GM, un fort ralentissement de la croissance, une prolifération cellulaire anormale au niveau de l'intestin grêle ainsi qu'une affectation du foie et des reins ⁽¹⁾.

Des pressions de toutes sortes, allant jusqu'au remerciement définitif dans le cas du Pr. Putzai, ont empêché que ces études soient poursuivies ou correctement répliquées. Aucune étude n'a pu à ce jour mesurer à long terme, les conséquences pour la santé animale d'une nourriture GM.

« Cette absence de recherche ne suffit en aucun cas à démontrer que l'équi-

valence en substance entre un organisme non GM et le même organisme GM peut garantir une quelconque absence de risque sanitaire nouveau », insiste Lylian Le Goff, médecin du réseau FNE.

Au minimum s'impose le principe de précaution.

⁽¹⁾ <http://www.actionbioscience.org/biotech/putzai.html>

Cécile Koehler,
d'après les bulletins *Inf'OGM*,
les études de Greenpeace, la campagne *Agir pour l'environnement* janvier 2003, le dossier OGM coordonné par Geysler et *Inf'OGM* (cf. page XI)

LE GÉNIE GÉNÉTIQUE EN LABO

La Confédération paysanne s'oppose résolument à la culture de plantes génétiquement modifiées. Il ne s'agit pas d'une opposition de principe ou de défendre un quelconque obscurantisme forcené opposé à la recherche fondamentale et/ou au génie génétique. En effet, le génie génétique, appliqué en laboratoire, permet de mieux comprendre les mécanismes régissant la vie. Il est aujourd'hui possible de faire fabriquer des substances d'intérêt thérapeutique par des bactéries ou des cellules génétiquement modifiées en réacteur (c'est-à-dire en milieu fermé). Par exemple, le gène de l'insuline, que l'on ne trouve normalement que chez les animaux supérieurs, peut être introduit dans des cellules bactériennes. Les bactéries produisent alors de grandes quantités de cette insuline dite recombinante. La Confédération paysanne n'est pas opposée à ces applications du génie génétique, à condition qu'il n'y ait pas diffusion de ces organismes génétiquement modifiés dans l'environnement. Par contre, son opposition est totale à la dissémination des OGM dans la nature qui présente des dangers déjà mesurés.

Bernard Forey

Témoignage

« La nécessité d'une recherche indépendante »

Plus de 700 agents de la recherche et de l'enseignement supérieur, en sciences du vivant et en sciences humaines, ont signé depuis le 22 juin un appel au Président de la République, pour la libération de José Bové. Michel Dulcire, chercheur au Cirad fut l'un des quatre initiateurs. Au Larzac, dans la nuit du 2 au 3 août, il a lu ce communiqué devant plus de 200 000 personnes.

« Les médias mais aussi les ministères et institutions concernés se sont étonnés : comment des scientifiques peuvent-ils prendre la défense de ceux qui mettent en cause leur activité ? La destruction de plants OGM au Cirad ou à l'Inra constitue en effet une première : la Recherche a été attaquée, interpellée, et finalement mise devant ses responsabilités par des utilisateurs potentiels de ses résultats.

Les scientifiques sont soumis à une double pression :

- interne et académique : augmenter les connaissances et ses produits ;
- industrielle et financière : augmenter les découvertes valorisables commercialement.

Du coup ils en arrivent à oublier la finalité de la recherche publique, qui est d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de la société. Les chercheurs évaluent

ainsi leur travail et ses résultats uniquement entre eux, sans impliquer les citoyens.

Ce glissement est d'autant plus préoccupant que les salaires et le fonctionnement de la recherche publique sont financés par ces mêmes citoyens.

Les actions de José Bové, contestables sous certains aspects, ne constituent pas une attaque contre la recherche fondamentale sur le génome ou contre la recherche en général.

Elles nous ont rappelé la nécessité – éthique – d'utiliser les utilisateurs potentiels de la recherche (agriculteurs, consommateurs, industriels, etc.) dans la définition et l'évaluation des programmes scientifiques. C'est en particulier parce qu'ils

n'ont pas eu voix au chapitre des inventions les concernant directement que les agriculteurs s'en sont pris à la Science.

Mais pas d'ingénuité non plus de notre part : notre prise de position ne veut pas dire, en ce qui concerne par exemple la recherche agronomique, que les agronomes doivent être aux ordres des agriculteurs, des consommateurs, ou encore des firmes semencières ou agroalimentaires. Elle veut dire que la recherche publique ne doit pas rester un monde clos, fermé, qui décide en son sein et ne rend compte qu'à lui-même. Elle veut dire que celle-ci doit dialoguer avec la société civile, afin de définir ensemble les finalités qui déterminent les contenus des programmes scientifiques, en prenant en compte : la pluralité des objectifs et des besoins des acteurs et la diversité de leurs points de vue.

Encore merci à José Bové et à ses amis d'avoir aidé le monde de la recherche, et la société en général, à en reprendre conscience ; ils ont ainsi réaffirmé la nécessité d'une recherche indépendante des intérêts privés et commerciaux, mais partenaire active et consciente des citoyens et institutions de ce monde."



DEUX CARACTÈRES EXPLOITÉS

Surfaces cultivées par caractère génétique introduit en %

Caractères	2000	2001	2002
Résistance herbicide	74	77,2	75
Plantes insecticides	19	14,8	17
Résistance herbicide et Plantes insecticides	7	8	8
Total	100	100	100

Différentes sources, dont principalement ISAAA, 2000 à 2001

Les OGM sont principalement des plantes herbicides ou des plantes insecticides :

- tolérance aux herbicides : pour que l'agriculteur puisse appliquer un herbicide total sur la plante cultivée ; cela permet à Monsanto de continuer à vendre son Round up (principale entrée financière de Monsanto) alors qu'il était tombé dans le domaine public (brevet arrivé à échéance en 2000).

- plante insecticide : plante possédant dans son génome un transgène de *Bacillus thuringiensis* qui produit une toxine insecticide.

Protocole de Carthagène

Le commerce des OGM : entre biosécurité et OMC

Depuis le 11 septembre 2003, le protocole de biosécurité constitue le premier cadre juridique international établissant le principe de précaution pour les importations d'organismes génétiquement modifiés. Mais quelles vont être ses relations de subordination avec l'OMC ?

Le protocole de biosécurité vise à réglementer le commerce international des organismes génétiquement modifiés afin de protéger la diversité biologique des risques potentiels causés par leur utilisation. Son importance réside dans le fait même d'exister. En effet, il s'agit de la première reconnaissance internationale que les organismes génétiquement modifiés sont porteurs de risques spécifiques du fait de la manipulation génétique, risques qui justifient l'adoption d'une réglementation internationale. Par ailleurs, les matières agricoles transgéniques sont reconnues comme n'étant pas des « commodités » agricoles comme les autres. Il n'est donc pas étonnant que les États-

Unis aient tout tenté pour faire dérailler les négociations, d'abord en niant la nécessité du Protocole, puis en essayant de le rendre aussi faible que possible et

enfin en contestant sa légitimité au sein de l'OMC. En effet, le fait même de considérer les OGM comme des organismes différents sape les fondements des procédures américaines de mise sur le marché d'OGM, basées sur le principe de l'équivalence substantielle, c'est-à-dire sur l'hypothèse qu'ils ne sont pas différents de leurs homologues non manipulés.

Le Protocole de biosécurité adopte le principe de précaution comme la base de la prise de décision en ce qui concerne les importations d'OGM. Ceci signifie qu'un pays importateur peut refuser des importations d'OGM s'il considère que ceux-

HUIT ANS DE NÉGOCIATIONS

Le protocole de biosécurité, de son vrai nom Protocole de Cartagena pour la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, a été adopté à Montréal (Canada) en janvier 2000. Il aura fallu presque huit ans de négociations depuis l'adoption de la Convention sur la biodiversité biologique (CBD) au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992. Greenpeace s'est beaucoup impliquée pour que ce protocole voit le jour, par de nombreuses actions et aussi par la publication de rapports dénonçant l'utilisation des pays du Sud ou de l'Est européen comme laboratoires d'essais d'OGM par les multinationales. C'est le premier accord des Nations Unies du millénaire, survenu au lendemain de l'échec de la réunion de Seattle de l'OMC. La coïncidence a voulu qu'il entre en vigueur le 11 septembre dernier, 90 jours après la ratification par le 50ème pays, pendant la réunion ministérielle de Cancún, second échec retentissant de l'OMC.



ci sont susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la biodiversité, y compris la santé humaine, même en l'absence de preuves définitives de cet effet. Ce droit de refuser des OGM en vertu du principe de précaution est le point crucial du Protocole. Il revêt une importance particulière au moment où les États-Unis portent plainte contre l'Union européenne à l'OMC, à propos des restrictions européennes aux OGM, jugées discriminatoires et sans fondement.

Un des autres points très important du Protocole est l'Accord préalable en connaissance de cause (AIA, Advanced Informed Agreement). Celui-ci établit, pour les OGM destinés à être introduits intentionnellement dans l'environnement, une procédure permettant d'assurer aux pays potentiellement importateurs d'OGM de recevoir par avance toute l'information nécessaire pour prendre les décisions relatives aux importations, avec des délais pour les réponses.

De plus, le Protocole impose des mesures pour la manipulation, le trans- ●●●

●●● port, l'emballage et l'identification des OGM. Mesures qui prévoient que la documentation accompagnant les transports d'OGM indique clairement qu'il s'agit d'OGM et spécifie leur identité et leurs caractéristiques.

Mais la hiérarchie entre le Protocole de

Le jugement de la plainte américaine à l'OMC contre les règlements européens sera un test de la volonté internationale de réglementer le commerce des OGM



En moins de trois ans, le soja transgénique a occupé 90 % des surfaces de soja en Argentine.

biosécurité et l'OMC n'a pas été clarifiée, du fait de la pression des États-Unis et de leurs alliés. Il est évident pour l'ensemble de la société civile que les objectifs commerciaux doivent être soumis aux impératifs de la protection de l'environnement, et que le Protocole de biosécurité doit avoir priorité sur l'OMC. Le jugement de la plainte américaine à l'OMC contre les règlements européens sera un test de la volonté internationale de réglementer le commerce des OGM. L'échec de Cancún et la décrédibilisation de l'OMC devraient donner à la communauté internationale la volonté d'affirmer la force du Protocole de biosécurité et de donner raison à l'Union européenne dans ce conflit.

Malgré ses faiblesses, le Protocole existe et constitue l'accord international de référence en ce qui concerne le commerce des OGM. Il existe, il faut donc s'en servir pour réclamer l'interdiction des importations d'OGM en France, dans l'Union européenne et dans tous les pays qui veulent appliquer le principe de précaution. La France et l'UE doivent obliger les États-Unis et l'Argentine à se conformer aux exigences du Protocole dans le commerce des OGM.

Arnaud Apoteker

ATTAQUER LES BREVETS EN JUSTICE

Autre forme de combat des organisations paysannes et écologistes : la contestation devant la justice de certains brevets sur le vivant. Des procès ont été gagnés (ahayusca, riz basmati...) ⁽¹⁾, dont certains très récemment : c'est le cas de la demande, en mai 2001, de Greenpeace et Misereor à l'Office européen des brevets (OEB) pour qu'il annule le brevet accordé à la firme Dupont sur une variété de maïs riche en graisse et acide oléique, ainsi que sur tous ses dérivés alimentaires et variétés proches !

Greenpeace avait en effet révélé que de nombreuses variétés traditionnelles de maïs répondaient à cette caractéristique et étaient connues depuis longtemps au Mexique et en Amérique

latine. Il s'agissait donc d'un cas flagrant de biopiraterie de la part de la première société mondiale de semences. En accordant ce brevet, l'OEB avait même enfreint la législation européenne, puisque la directive européenne permettant de breveter des semences n'a pas encore été traduite en droits nationaux. L'État mexicain s'était joint à cette plainte. Le 12 février 2003, une audience a eu lieu devant l'OEB, qui a donné raison aux plaignants en annulant ce brevet. En revanche, le 7 mai suivant, l'OEB donnait raison à Monsanto sur le brevet N° 301 749 qui lui donne le monopole sur tout soja transgénique !

D'autres plaintes sont déposées contre les semenciers en Amérique du Nord. Ainsi,

une Class action (action de groupe), à l'initiative de la Foundation on Economic Trends de Jeremy Rifkin (www.foet.org), est en cours contre les OGM de Monsanto et ses « co-conspirateurs » sous trois chefs d'accusation : monopole, mauvais résultats, et absence de tests sur la santé. Onze cabinets d'avocats travaillent sur cette affaire. Bien que longs et coûteux, ces procès sont une piste sérieuse pour faire évoluer la jurisprudence et même la loi. La veille juridique sur les OGM (www.infogm.org) mettra prochainement en ligne les décisions de justice.

Frédéric Prat

⁽¹⁾ Voir terre citoyenne n°3, www.zooide.com/apm/doc/tc3.pdf

Actions

LES SEMENCES PAYSANNES CONTRE LES OGM ET LES BREVET

La défense d'une Europe sans OGM et la reconquête de l'autonomie des paysans européens sur la biodiversité agricole sont au centre de la bataille sur la contamination des semences. C'est pourquoi les réseaux européens « Pour une Europe sans OGM » convergeront dans une série de rencontres lors du Forum social européen à Paris.

Italie — Arrachage officiel de maïs contaminé
La région du Piémont a décidé de raser 381 hectares de maïs après qu'une inspection de routine ait démontré la présence de semences transgéniques chez des agriculteurs des provinces de Cuneo et d'Alessandria. Selon le Parquet de Turin, ces semences auraient été vendues par Pioneer Italia Hi-Bred. D'après le syndicat agricole la Coldetti, les agriculteurs concernés souhaitent soumettre la légalité de cette décision devant une Cour de Justice. (Source Inf'OGM)

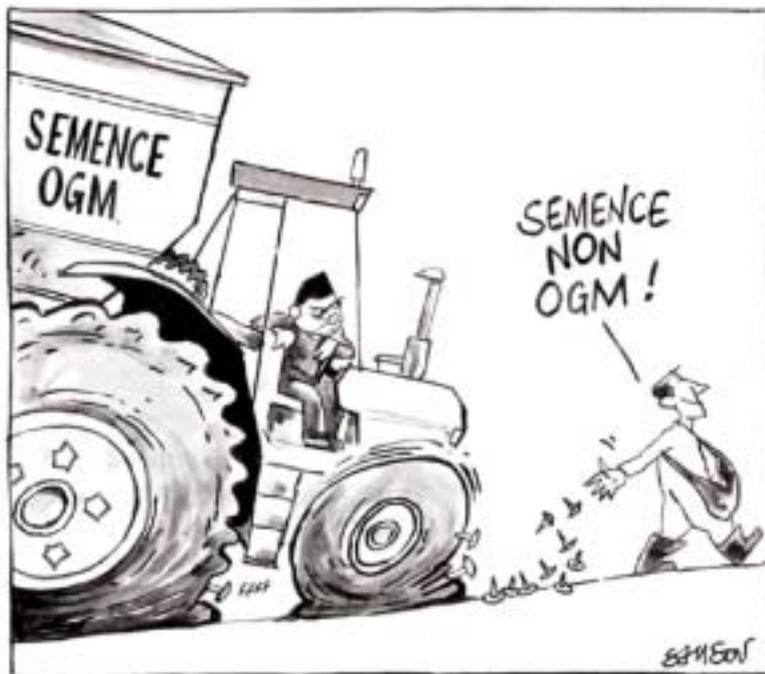
Grande-Bretagne — Méfiance et hostilité de la population
Les Britanniques sont "méfiant voire totalement hostiles" aux OGM. Telles sont les conclusions publiées le 24 septembre à la suite d'une enquête menée sur demande du gouvernement par un comité d'experts. Elle a été effectuée sur plusieurs mois auprès de 37.000 personnes pour sonder l'opinion publique avant que le gouvernement ne rende sa décision, d'ici à la fin de l'année, sur l'avenir des cultures transgéniques en Grande-Bretagne. Plus les Britanniques approfondissent leur connaissance du sujet et plus leurs inquiétudes augmentent et peu de personnes soutiennent la commercialisation rapide des OGM. Les conclusions font apparaître une large méfiance du public face au gouvernement et aux multinationales fabriquant des OGM. La population réclame plus d'information et veut que d'autres recherches soient menées sur les possibles effets des OGM avant leur commercialisation (source: AFP).

France - "Pas d'OGM dans ma commune"
Lancée en avril 2002, après que de nombreuses initiatives locales ont vu le jour dans la Drôme, le Calvados, la Sarthe... La campagne nationale "pas d'OGM dans ma commune" incite les maires et les conseils municipaux à prendre position contre les cultures d'OGM en plein champ sur leur commune. À ce jour, plus de 1 100 initiatives légales (arrêtés, délibérations, déclaration de principe) ont été déjà prises.

Belgique — Pression des "décontamineurs"
En décembre 2002, Belgo Biotech, l'organe représentant les firmes

La résistance de la société européenne à l'introduction des OGM est forte. Cependant le moratoire mis en place en 1999 n'est pas durable, et de multiples forces cherchent à le faire tomber. La plainte des pays producteurs, États-Unis en tête, à l'encontre du moratoire de l'UE devant

l'Italie a ainsi renvoyé plusieurs milliers de quintaux de semences de maïs et de soja contaminées saisies dans ses ports. Par ailleurs, la semence, premier maillon de l'agriculture paysanne, ressource génétique à la formidable puissance de multiplication et de diversification, est ligotée, année après année, dans un



l'OMC va maintenant être instruite. D'un autre côté, les luttes pour maintenir ce moratoire vont s'intensifier, mais est-ce suffisant? De nombreux groupes demandent aujourd'hui, un moratoire qui ne s'arrête pas aux seules frontières de l'UE mais qui se prolonge à toute la planète. En effet, le moratoire européen n'empêche pas les risques de contaminations par des semences importées. Pour la seule année 2002,

carcan législatif qui en empêche sa libre utilisation par les paysans (voir dossier Campagnes solidaires n° 158). Le contrôle par le brevet sur les semences OGM sonne le glas de ce qui reste d'autonomie aux agriculteurs.

Dans le cadre du prochain Forum social européen, un séminaire traitera à la fois de trois thèmes liés à la privatisation du vivant en agriculture: semences, OGM et brevets. ●●●



Malgré le peu de soutien qu'ils reçoivent, les systèmes agraires alternatifs ne cessent de gagner de nouvelles surfaces chaque année : leur généralisation ne dépend que d'un choix politique clair en faveur des agricultures paysannes.

Le moratoire n'empêche pas les risques de contaminations par des semences importées

••• En réunissant la majorité des organisations qui agissent en Europe sur ces sujets, une plate-forme d'échanges et de propositions sera établie sur des objectifs concrets afin d'aboutir à une expression politique demandant : une interdiction des OGM en Europe, ou un

appel demandant "une Europe sans OGM" ; l'affirmation du droit des agriculteurs à produire, sélectionner, échanger leurs semences ; l'interdiction de protéger par brevet une semence, une ressource génétique, un organisme vivant.

L'initiative du séminaire a été prise par le réseau CCC-OGM (1) (Collectif français pour une conférence citoyenne sur les OGM), qui rédige un dossier argumentaire contre les OGM comme base pour un débat public. Les co-organisateurs européens sont : Friends of the Earth-Europe et la Coordination paysanne européenne.

Bob Brac de la Perrière, BEDE

⁽¹⁾ Confédération paysanne, ATTAC, Inf'OGM, Fnab, Nature et Progrès, Greenpeace, GIET, Solagral, Geysler, Bedé.

UN PROCESSUS EN TROIS ÉTAPES

Le séminaire du FSE est le résultat d'un processus qui a commencé à se mettre en place avant et pendant le rassemblement du Larzac en août 2003. Les débats avec les autres partenaires européens se sont prolongés ensuite. Des ateliers préparatoires – l'un sur les OGM, un autre sur les semences et un troisième sur les brevets –, auront lieu la veille du séminaire. Espaces d'échanges, de formations et de propositions. Les résultats de ces ateliers seront ensuite exposés pendant le séminaire. Et le lendemain, les propositions émises seront discutées à une réunion de stratégie des ONG européennes, organisée par le réseau GENET à Vienne.

Un dossier d'instruction sur les OGM et les moyens de gouvernance pour les mettre en débat sera largement médiatisé à l'occasion du FSE, puis auprès des pouvoirs publics français. Dossier coordonné par Frédéric Prat, Geysler, Rue haute – 34270 Claret – France
Tél. +33 (0) 467 028 209 – Fax (0) 467 028 159 – frederic.prat@geysler.asso.fr

de biotechnologie en Belgique, a annoncé l'arrêt de tout essai en plein champ... sous la pression des décontamineurs. Leur première action forte fut le 7 mai 2000 où 200 anti-OGM ont pénétré dans une "ferme" de Monsanto près de Namur, neutralisant des semis transgéniques. Quelques semaines plus tard, la transnationale se retirait de Wallonie. Audience des inculpés le 6 octobre 2003. À savoir qu'en 2003, il n'y a eu effectivement aucun essai d'OGM en plein champ alors que la Belgique était considérée comme une excellente pépinière pour ce type de culture.

Albanie — Vers un moratoire
Le 13 mai 2003, la Commission pour l'agriculture du Parlement albanais décidait un moratoire sur les OGM pour une durée de cinq ans. Elle a demandé au ministère de l'Environnement de préparer pendant cette période le cadre légal réglementant les OGM. Cette décision a été fortement influencée par des ONG environnementales, des agriculteurs biologistes, des consommateurs, des scientifiques et des académiciens.
(Source : Inf'OGM)

Mexique — Refus d'une cargaison de maïs américain contaminé
Le 12 septembre, un jour après le premier jour d'application du Protocole de Carthage sur la biosécurité, un navire transportant une cargaison de 40 000 tonnes de maïs américain contaminé par les OGM a dû repartir vers les États-Unis. Et ce, après avoir été bloqué pendant treize heures dans le port de Veracruz par Greenpeace. La contamination génétique du maïs mexicain, révélée en septembre 2001, ne peut être considérée comme un simple problème national puisque le Mexique est le centre d'origine mondial du maïs. Cette pollution a des répercussions directes sur la diversité du maïs et des écosystèmes du monde entier.

États-Unis — Pour un étiquetage des OGM
Selon un sondage réalisé début juillet auprès de 1024 personnes et publié par la télévision ABC, 55 % des Américains (62 % chez les femmes) n'achèteraient pas de produits étiquetés comme contenant des OGM. Quant à l'étiquetage, il est souhaité par 92 % de la population. (Source Inf'OGM).

Point de vue

« Établir un partenariat de proximité »

Jean-Jacques Drevon, directeur de recherche à Montpellier, dirige une recherche sur les bactéries symbiotiques des racines qu'il intègre à l'étude des interactions entre les micro-organismes, les plantes et le sol. Interview.

Pourquoi avez-vous signé la pétition demandant la libération de José Bové ?

J'ai signé car j'ai jugé démesurée la sanction appliquée à José Bové qui avait participé à la destruction de riz transgénique dans les serres du Cirad. L'impact social de cette action syndicale a révélé de nombreuses inquiétudes dans la population. En signant, j'ai voulu aussi ouvrir le débat dans notre communauté scientifique car, en tant qu'agronome et physiologiste, je discerne comme multiples les questionnements générés par l'utilisation technique de la transgénèse pour la production agricole.

Et quels sont ces questionnements ?

Avant-tout les plantes transgéniques sont des organismes nouveaux ⁽¹⁾ dont nous n'avons aucune expérience dans l'histoire des espèces végétales. De plus leur diffusion couvre rapidement des espaces considérables, comme dans le cas du soja transgénique en Argentine, à la différence de la sélection variétale classique qui demande beaucoup plus de temps, et donc d'observations, pour aboutir à la commercialisation d'une nouvelle variété. Les processus de régulation des risques, en particulier structurels et environnementaux, liés à l'utilisation de cette nouvelle technologie sont dépassés. C'est comme fournir des prototypes de formule 1 pour rouler sur des routes nationales. La sécurité n'est pas assurée. L'impact sur la santé n'est pas nul non plus, si comme on le découvre, le gène transféré ne code pas une seule protéine, et donc génère l'apparition de protéines nouvelles éventuellement allergènes.

Les conditions ne sont donc pas réunies pour lever le moratoire ?

Aujourd'hui, il n'y a pas de réponses acquises sur la plupart des questionnements émanant de la société civile. J'entends dire par ailleurs qu'aucun problème majeur n'est apparu malgré des millions d'hectares couverts de plantes

transgéniques, en particulier sur le continent américain. De graves crises alimentaires et sanitaires nous ont pourtant alertés récemment sur des phénomènes de latence avant l'apparition d'un symptôme.

Comme si nous offrions aux automobilistes des prototypes de formule 1 pour rouler sur des routes nationales

Cependant, je me demande si la levée du moratoire ne peut pas être une opportunité pour que le débat s'engage entre la société et la recherche. Mais encore faudrait-il qu'il y ait une clause qui permette à chaque État, voire région, de choisir si elle veut devenir ou non une zone transgénique. Dans ce cas-là, ce serait une occasion pour les populations de manifester au niveau local leur inquiétude et d'interpeller les scientifiques. Ainsi pourrait s'établir un partenariat de proximité afin d'approfondir ces questionnements.

De ces débats, que peuvent en tirer les scientifiques ?

Les scientifiques recherchent des connaissances sur le gène et non pas sur la transgénèse. Le transgène n'est qu'un outil pour vérifier une hypothèse sur les fonctions d'un gène. La transgénèse n'est pas la seule façon de tester des gènes ou de prospecter des gènes nouveaux. L'analyse du choix technologique pour l'adaptation d'une culture aux contraintes biotiques (parasites, pathogènes...) ou abiotiques (froid, sécheresse, salinité...) qui relèvent généralement d'un déterminisme multigénique, doit s'intégrer dans une démarche pluridisciplinaire et pas seulement biomoléculaire. Et si on renforce le dialogue entre les utilisateurs, les citoyens et les chercheurs, d'autres innovations technologiques apparaîtront. Les questions issues du débat, reformulées en termes scientifiques, se situeront dans des champs importants de la recherche. L'étude de modèles expérimentaux "bénins" pour évaluer le risque de flux de gènes en milieu ouvert pourrait en faire partie, compte tenu des inquiétudes soulevées par le transgène dont on ne connaît pas les limites.

*Propos recueillis par
Cécile Koehler*

⁽¹⁾ Un OGM est "un organisme dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou recombinaison naturelle", selon la Commission européenne (directive 2001/18/CE).



La manipulation génétique permet de s'affranchir de la "barrière d'espèces". Les plantes transgéniques sont des organismes vivants manufacturés par l'homme dont les comportements ne sont pas prévisibles.